# Compte-rendu séance du conseil municipal du 26 janvier 2015.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 23

Nombre de conseillers votants 27

L'an deux mille quinze le vingt-six janvier, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 20 janvier 2015.

<u>Présents</u>: Dominique Parrel, Claude Rey, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Françoise Derancourt Pons, Claude Marcel, Gérard Rostaing, Jean-Marc Roux-Sibilon, Odile Lantz, Anne Coudreuse, Eve-Marie Buissière, Claire Panczuk, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Christophe Jayet-Laraffe, Patrick Warin, Benoît Astier, Christophe Rival, Cécile Bally, Benoît Mischel, Fabien Fortoul.

<u>Pouvoirs</u>: Jean-Pierre Métral à Claude Marcel. Gérard Chêne à Gérard Rostaing. Rachel Carretti à Martine Perrin. Geneviève Charbit à Louis Miccoli.

Secrétaire de séance : Françoise Derancourt Pons.

Le quorum est atteint Dominique Parrel ouvre la séance à 20h30.

#### FINANCES.

Dossier présenté par Fabien Fortoul.

# Débat d'orientation budgétaire 2015.

Dominique Parrel rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités territoriales de + de 3500 habitants. (Article L2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du CGCT).

Préalablement au vote du budget primitif, le DOB permet d'évoquer des orientations budgétaires et de donner des informations sur la situation financière et économique de la collectivité.

Vous êtes tous désormais bien informés du contexte financier national, et des baisses progressives de la DGF annoncées jusqu'en 2017, et par conséquent de l'impact sur les budgets des collectivités. Déjà gelée pendant 3 années de 2011 à 2013, la première baisse en 2014 nous a déjà impactée de 22 000 €. La hausse régulière des charges dont certaines sont incompressibles (par ex, salaires, contrats, fourniture d'énergie...), n'est plus compensée par la hausse des bases locatives annuelles et compte tenu de notre volonté de ne pas augmenter les impôts nous avons constaté pour la première fois une diminution sensible de notre épargne nette pour 2013, avec environ 100 000 € de moins par rapport à la moyenne observée lors des dix dernières années.

Pour 2014, nous finissons l'année bien mieux que prévue par rapport au budget prévisionnel (BP) grâce à des recettes plus importantes conjuguées à des dépenses moindres (les efforts déjà demandés aux services lors du dernier semestre ont porté leurs fruits) ce qui nous permet de dégager un résultat excédentaire de 500 000 €. Je remercie les élus et le personnel pour les efforts consentis, qui hélas vont devoir se poursuivre.

Compte tenu de la baisse importante des dotations et notamment de la DGF de 55 000  $\leqslant$  chaque année pendant 3 années, c'est environ 200 000  $\leqslant$  au total en moins que nous aurons sur le budget de 2017.

Sans mesures drastiques de notre part nous serons en difficulté pour équilibrer le budget en 2017. De quoi être très inquiet si nous n'arrivons pas à juguler la hausse de nos dépenses de fonctionnement, d'autant plus que nous ne sommes pas rassurés pour l'avenir sur la pérennité de certaines dotations, notamment du conseil général. Par ailleurs, nous allons devoir faire face au désengagement du CG sur la crèche à hauteur de 24 000 €.

Pour faire face à la situation, nous avons prévu de réduire nos dépenses en proportion de la diminution des dotations de l'état afin de maintenir une capacité d'investissement correcte et acceptable. C 'est un effort considérable qui nous attends et il va falloir que les élus et le personnel aillent tous dans le même sens si nous voulons atteindre nos objectifs.

La révision de notre PPI a été la première étape pour recaler nos ambitions à nos moyens. Il faudra malgré tout chaque année refaire le point pour s'adapter au contexte dont on peut craindre qu'il évolue encore. Il faudra aussi que chacun comprenne qu'il sera dans l'obligation de renoncer à certains projets pour se recentrer sur nos priorités et repositionner le cœur de l'action publique.

Je vous demande cependant de relativiser cette conjoncture et de rester optimiste malgré cette situation qui n'est pas certes favorable à nos ambitions de départ, mais qui nous permet cependant de réaliser l'essentiel de nos projets. N'oublions pas que le pays est dans une situation difficile, que chacun doit participer à l'effort de la nation pour contribuer à l'essentiel du moment qui est de redresser les finances publiques pour combattre le chômage et les dégâts qu'il provoque dans nos populations.

Il ne faut pas oublier que nous vivons dans une région et un territoire moins touchés, que nos communes sont plutôt bien équipées, qu'elles offrent des services d'un bon niveau et donc qu'il ne faut pas dramatiser. Nos populations, mais aussi les élus, doivent comprendre qu'il faut savoir se contenter parfois de l'existant, ce qui est déjà pas mal, pour attendre des jours meilleurs.

Je demande donc à la commission des finances d'être raisonnable dans ses choix et de préparer un budget qui tient compte de la situation actuelle et qui doit également rester très prudente compte tenu de l'incertitude des prochaines années.

Des solutions et des pistes :

- diminution de 2% en moyenne (+ ou selon les postes) de notre budget de fonctionnement pendant 3 ans (soit 50 000 € de gains/an)
- hausse des impôts ? Coefficient de l'effort fiscal de 0.97 (rapport entre le produit des impôts ménage et son potentiel fiscal)
- mutualisation ou transfert de services avec le Pays Voironnais et les communes voisines qui sont un processus engagé.

Fabien Fortoul présente la situation 2014/2017 qui aide à comprendre l'effet ciseau qui s'inscrit. Il présente également la situation du compte administratif 2014, les ratios. Il rappelle le contexte: baisse progressive des dotations qui commencée en 2013, est annoncée pour les années à venir, la pérennité de certaines dotations d'Etat et départementales, les charges de fonctionnement qui sont en hausse.

Il fait remarquer que la situation financière présentée est sensiblement meilleure que la situation prévue précédemment parce qu'une vigilance accrue sur les dépenses de fonctionnement par les élus et les services a bien fonctionné, les remplacements du personnel ont été effectués seulement à minima, certaines recettes sont plus importantes.

Cécile Bally pense qu'il faut une lisibilité dans ces baisses. Quels choix politiques et dans quels domaines ?

Dominique Parrel propose d'appliquer une baisse sur tous les postes pour que l'effort soit partagé par tous les services.

Fabien Fortoul pense que pour les charges de fonctionnement la lettre de mission est remise à la DGS qui gère avec les services.

Il précise que la vraie question qui se pose aujourd'hui est : comment organiser le service public d'une collectivité ? Qu'est-ce qui relève de la responsabilité publique ?

Lors du débat, quelques pistes sont proposées : baisse de 2% du total des charges de fonctionnement, la mutualisation des services, une hausse des impôts locaux.

Baisse des subventions ou suppression de services à la population comme la permanence des avocats.

Les débats portent également sur les décisions d'investissement : nécessité d'agrandissement de la salle des fêtes, pour qui, quels usages ? Réalisation de la voie verte dans les conditions annoncées, acheter le terrain, ne pas réaliser l'aménagement tout de suite.

Il est nécessaire de regarder les coûts de fonctionnement induits par les investissements qui seront réalisés.

Dominique Parrel pense que le plan de prévision d'investissement devra être revu et corrigé chaque année en fonction de l'actualité financière.

Le maire suggère de procéder à des votes pour orienter la préparation du budget :

- 1) êtes-vous favorable à une augmentation des impôts : oui 20, abstention 7.
- 2) augmentation du taux de 3% : oui 20, abstention 7.
- 3) baisse des dépenses de 2% pour 2015. Oui 27.

Le budget 2015 sera préparé par la commission des finances en tenant compte de ces décisions.

### INTERCOMMUNALITE.

Dossier présenté par Dominique Parrel.

# Mise en place du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le maire présente la note sur le projet de mutualisation de moyens avec le Pays Voironnais dans le cadre de la création d'un service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme dans laquelle la commune de Coublevie intègre son service d'urbanisme.

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais prévoit de créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme pour compenser l'arrêt au 1<sup>er</sup> juillet 2015 des missions assurées par les services de l'Etat.

Le maire rappelle que la commune de Coublevie intègrera le service commun dès 2015 et transfèrera son agent chargé de l'instruction des ADS.

#### Motivations et objectifs du service :

- → offrir un service de qualité grâce à la mise en commun des expertises au sein d'une équipe d'instructeurs,
- → assurer une cohérence de l'instruction pour les communes prises en charge,
- → garantir la continuité de service, en facilitant notamment le remplacement des agents,
- → obtenir des économies d'échelle dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

### Cadre juridique:

Le service instructeur relèvera du régime du service commun (en application de l'article L 5211-4-2 du *CGC*T).

Les relations entre le Pays Voironnais - porteur du service commun - et les communes utilisatrices seront régies par une convention qui précisera la répartition des rôles, les engagements réciproques de chacun ainsi que les conditions financières.

Les missions du service instructeur sont définies dans la convention jointe.

### Modalités spécifiques entre le Pays Voironnais et la commune de Coublevie :

La commune de Coublevie créera le service commun avec le Pays Voironnais.

En application de l'article L 5211-4-2 du CGCT, les dispositions relatives aux services communs sont les suivantes :

- → les services communs sont gérés par l'EPCI.
- les agents qui remplissent la totalité de leurs fonctions dans un service mis en commun sont transférés de plein droit à l'EPCI,
- ces agents conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable,
- en fonction des missions réalisées, les agents du service commun sont placés sous l'autorité fonctionnelle du maire ou du président de l'EPCI,
- une convention doit être établie entre l'EPCI et les communes constituant le service commun pour régler les effets de la mise en commun. Une fiche d'impact décrivant les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis des agents doit être annexée à la convention.

Pour ce qui concerne Coublevie, les effets de la création du service commun portent sur un poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme à temps complet.

Les missions de cet instructeur étant totalement reprises par le service commun, elle sera donc transférée de plein droit au Pays Voironnais dans les conditions prévues par l'article L 5211-4-2 du CGCT rappelées ci-dessus, et dans le cadre de l'organisation de service décrite au 1) de la présente note.

La date prévisionnelle est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2015, date de mise en place du service commun.

Sur le plan financier, les prestations du service commun étant refacturées aux communes utilisatrices du service, les missions assurées par le service commun pour le compte de la commune de Coublevie seront refacturées à cette dernière en application des règles retenues pour toutes les communes utilisatrices.

Une convention devra être élaborée pour définir précisément les conditions et modalités de fonctionnement de ce service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le maire propose au conseil municipal de valider

- → la création du service commun avec le Pays Voironnais.
- → le principe de transfert de l'agent chargé de l'instruction des ADS dans le service commun,
- → et l'autorisation de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise en place du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce sujet.

### Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT a procédé à l'évaluation financière de l'intégration du SISV au Pays Voironnais. L'évaluation des charges transférées et les modalités de neutralisation font l'objet d'un rapport qui est donné à la connaissance du conseil municipal.

Après débat le conseil municipal décide l'adoption de ce rapport.

# Questions diverses

Louis MICCOLI souhaite que le conseil municipal s'exprime sur la question de lancer le MAPA de maîtrise d'œuvre de l'architecte pouvant réaliser l'agrandissement de la salle communale.

Dominique Parrel rappelle que le dossier de subvention est déposé. Celui-ci sera valable deux ans. Lorsque nous aurons le projet de maîtrise d'œuvre finalisé, le principe de lancer l'investissement sera débattu à nouveau.